



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-66

ASSAINISSEMENT

11 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative au marché public pour la réalisation de 6 séries de prélèvements et d'analyses des eaux brutes et eaux traitées de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE en application de la réglementation des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (Marché n° 12-18-58)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Catherine ROY - Déléguée suppléante de la Commune de MONTSOULT

Présents : 37

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON et Gérard SANTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

CARPF :

Jean-Noël BELLIER (Commune d'ÉCOUEN) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

CAPV :

Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 3

CARPF :

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

ASSAINISSEMENT

11 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative au marché public pour la réalisation de 6 séries de prélèvements et d'analyses des eaux brutes et eaux traitées de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE en application de la réglementation des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (Marché n° 12-18-58)

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de la réglementation relative à la recherche et à la réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) et notamment de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2017, le SLAH est tenu de réaliser 6 séries de prélèvements et d'analyses des eaux brutes et eaux traitées de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE.

Le montant prévisionnel de ce marché de prélèvements et d'analyses est de 40 000 € HT.

Les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 011, compte 617 en dépenses et chapitre 74, compte 748 en recettes.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, .

Vu la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2017 qui en a découlé,

Considérant la nécessité de réaliser 6 séries de prélèvements et d'analyses des eaux brutes et traitées de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour participer au financement de ce marché public,

ASSAINISSEMENT

11 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative au marché public pour la réalisation de 6 séries de prélèvements et d'analyses des eaux brutes et eaux traitées de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE en application de la réglementation des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (Marché n° 12-18-58)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement des prestations,
- 2- **Prend acte** que le montant total des 6 séries de prélèvements et d'analyses est estimé à 40 000 € HT,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 011, compte 617 en dépenses et chapitre 74, compte 748 en recettes, lorsque les subventions seront notifiées,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ces subventions.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 juin 2018

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : *10 juillet 2018*
Affichée le : *12 juillet 2018*
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180627-2018-66-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018